

PROCES VERBAL DE MESURAGE

XX

L'an mil neuf cent _____

Je soussigné _____ Géomètre-Expert immobilier, légalement admis et
assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à Mons, et dont les
bureaux sont établis à _____

Déclare avoir procédé au mesurage d'une parcelle de terrain sise

LA LOUVIERE rue _____

La parcelle développe une façade telle que reprise au plan ci-contre, et est cadastrée ou l'ayant

été sur **LA LOUVIERE** section: _____

Le bien vendu est entièrement délimité et borné.

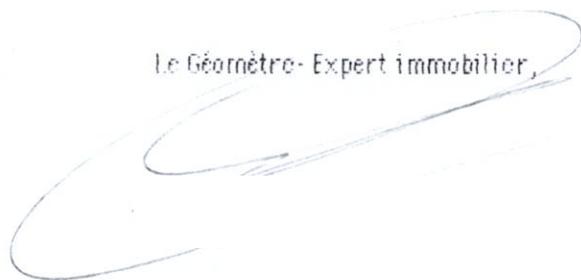
J'ai trouvé contenir en superficie pour la parcelle entourée d'un liseré jaune au plan ci-contre :

19 ares 85 cent. 91 déci.

Tenants et aboutissants :

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de mesurage, à la date que dessus, pour servir
et valoir ainsi que de droit.

Le Géomètre-Expert immobilier,



N.B. : Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants, la zone de bâtisse
, déagagement, et recul (voir permis de lotir) sont donnés à titre indicatif, sans garantie.

